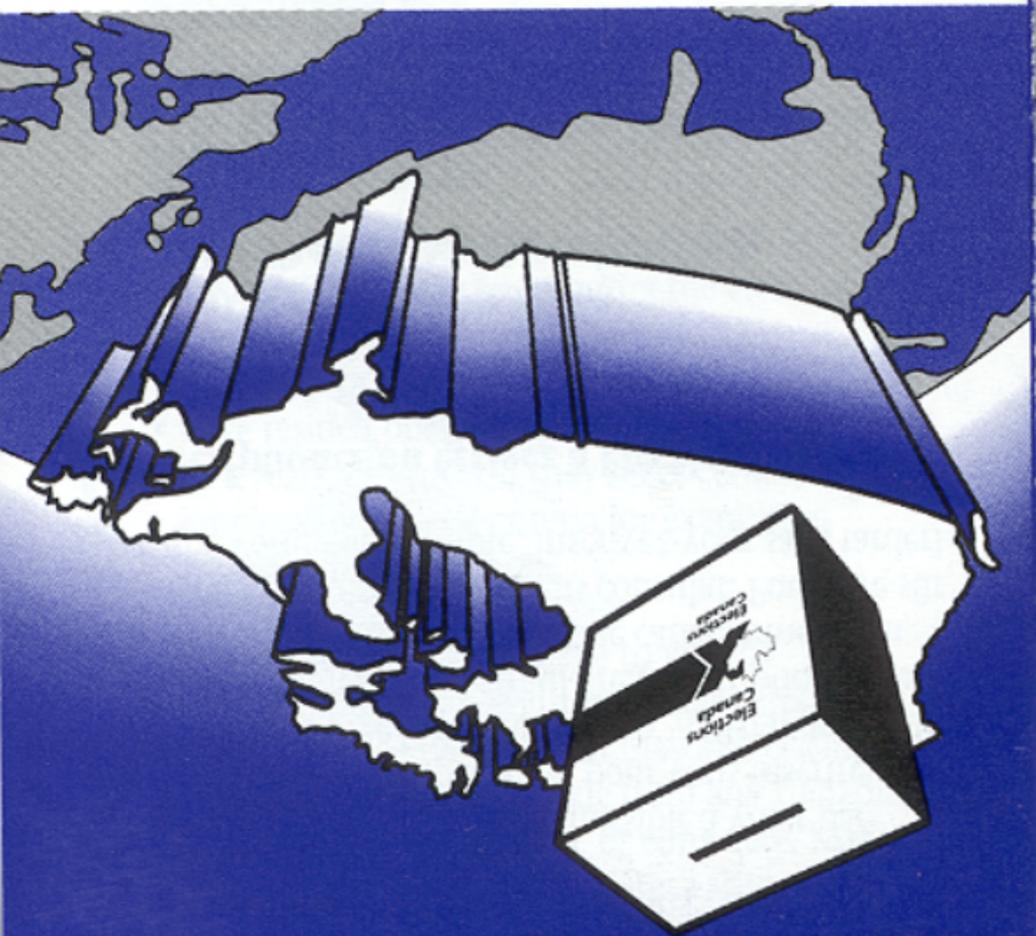


LE VOTE DES CANADIENS ABSENTS DE LEUR CIRCONSCRIPTION



**Elections
Canada**
L'organisme non partisan chargé
de la conduite des élections et
des référendums fédéraux



*The non-partisan agency
responsible for the conduct of
federal elections and referendums*

**Elections
Canada**

EC 78605
(10/95)

Chez eux ou à l'étranger, les Canadiens peuvent voter

Plus de Canadiens peuvent maintenant voter lors d'élections ou de référendums fédéraux. Les électeurs ont la possibilité de voter par bulletin de vote spécial dans diverses circonstances, notamment ceux :

- qui ont une résidence permanente au Canada mais sont absents de leur circonscription pendant la période électorale; ou
- qui résident à l'étranger depuis moins de cinq ans, ou plus longtemps, s'ils répondent à certains critères fondés sur l'emploi qui permettent d'être exemptés de la règle de cinq ans.

Pour savoir si vous êtes admissible à voter par bulletin de vote spécial ou pour vous inscrire, communiquez avec Élections Canada. À l'étranger, vous pouvez obtenir un formulaire d'inscription et son guide auprès d'une ambassade canadienne, d'un haut-commissariat ou d'un consulat. Pour être sûr que votre vote compte, inscrivez-vous sans tarder!

Téléphonez ou écrivez à Élections Canada :

1-613-993-2975

1-800-INFO-VOTE (463-6868)

sans frais au Canada et aux États-Unis

1-800-361-8935 ATS

pour les personnes sourdes ou malentendantes,
sans frais au Canada et aux États-Unis

Élections Canada
Centre de renseignements
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0M6